LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

LA FRANÇAISE PEA FLEX

Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 31 mars 2023

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com
La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Rapport de gestion

« non audité par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE PEA FLEX

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

Fonds de fonds flexible PEA, La Française PEA Flex a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans, tout en recherchant à limiter son niveau maximal de perte, sur une année calendaire, à un pourcentage défini annuellement par la société de gestion et communiqué sur son site internet.
Le fonds vise à sélectionner des fonds PEA reflétant les convictions de La Française et à diversifier ses sources de performance aux taux d'intérêt et accessoirement aux devises.

INDICATEUR DE REFERENCE

Indicateur composite : 50% Stoxx Europe 600 euro (dividendes réinvestis) + 50% €STR capitalisé + 0,085%.

- Stoxx Europe 600 : il est représentatif des marchés actions européens. Il inclut 600 valeurs de grande (200), moyenne (200) et petite (200) capitalisations. Les valeurs sont sélectionnées selon divers critères, notamment de liquidité et d'accessibilité. En termes sectoriels, toutes les industries sont représentées : Pétrole & Gaz, Matériaux de Base, Industrie, Biens de Consommation, Santé, Services aux Consommateurs, Télécommunications, Services aux Collectivités, Sociétés Financières, Technologie. En termes géographiques, l'indice regroupe 18 marchés européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse. L'indice est pondéré par les capitalisations boursières, calculé dividendes réinvestis et exprimé en euros afin de tenir compte du risque de change.
  Code Bloomberg : SXXR Index
  Administrateur du Stoxx Europe 600 : STOXX Ltd, enregistré auprès de l'ESMA.
  Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur https://www.stoxx.com

  Euro short-term rate : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2.
  Code de référence Bloomberg : ESTCINDX Index
  Administrateur de l'indice : La Banque Centrale Européenne, bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.
  Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

  L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégie utilisée

Pour atteindre son objectif de gestion, la société de gestion met en œuvre une stratégie flexible et discrétionnaire laquelle combine :

- Une allocation des investissements en parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs : produits de taux, actions, diversifiés. Cette allocation entraîne une diversification des investissements entre les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires et les marchés actions dans diverses zones géographiques dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.

- Une gestion des éventuels impacts de baisses de marché. Dans ce cadre, la société de gestion bénéficie régulièrement de conseils fournis par Veritas Institutional GmbH, société de gestion du groupe La Française spécialisée dans la gestion quantitative. Au titre de ce conseil, Veritas Institutional GmbH transmet, à titre de recommandation, à la société de gestion un taux d'exposition globale qu'il conviendrait d'appliquer à l'allocation du portefeuille déterminée par la société de gestion afin de limiter les impacts de baisse de marché.

  Le gérant investit dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier, eux mêmes investis dans différentes classes d'actif : actions, produits de taux, diversifiés. L'exposition aux marchés actions est comprise entre 0 et 100%.
  La fourchette de sensibilité est comprise entre -5 et +10.
  Afin de respecter les critères d'éligibilité au PEA, le fonds sera en permanence investi en sous-jacents éligibles au PEA à hauteur minimum de 90%.

  Le choix des fonds sous-jacents fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion sur la base d'une double analyse:

- quantitative centrée sur la régularité des performances des fonds sous-jacents et la sensibilité aux facteurs de marché

- qualitative portant sur les sociétés de gestion, leurs équipes, leurs moyens et leur processus d'investissement.

Le fonds pourra être exposé aux marchés de toutes zones géographiques dont ceux des pays émergents.

Dans le cadre de ses investissements dans des titres non libellés en euros, le fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Le fonds utilisera des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés réglementés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Le fonds utilisera des instruments financiers à terme pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, taux et devises à titre accessoire. Il pourra s'agir de futures, options vanilles, swaps (taux, devises), change à terme, NDF (non deliverable forward).

Dans le cadre de stratégies de valeur relative, le fonds se réserve la possibilité de prendre des positions par le biais de futures ou d'options sur les produits taux et/ou actions, afin de profiter des opportunités entre les différentes zones géographiques, les différentes classes d'actifs et, sur les marchés obligataires, entre les différents points de courbe.

L'exposition globale du portefeuille (taux, actions, devises) incluant les produits dérivés est de 185% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du fonds.

L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'« Equipe de Recherche ESG qui a développé un modèle ESG propriétaire. Cet outil utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators). En ce qui concerne les titres obligataires, une évaluation des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance de l'émetteur pourra être effectuée ; toutefois la prise en compte de ces critères n'est pas nécessairement exhaustive ou systématique. Ainsi, le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure Regulation Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. (SFDR). Par ailleurs, sont automatiquement écartés, les émetteurs à exclure en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises par les politiques d'engagement du Groupe La Française disponible sur le site de La Française www.lafrancaise.com.

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un au moins des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Actifs utilisés

Le portefeuille de La Française PEA Flex peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA ou fonds d'investissement éligibles au PEA.

a. Actions : non

b. Titres de créance et instruments de taux : non

c. OPCVM/FIA : oui

Le fonds investira dans des parts ou actions OPCVM de droit français ou européens et/ou dans des parts ou actions de FIA ou fonds d'investissements de droit étranger :

- OPCVM de droit français ou européens jusqu'à 100% de l'actif net
- FIA et fonds d'investissements répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier dans la limite de 30% de l'actif net.

Les caractéristiques des OPCVM/FIA seront les suivantes :

- fonds actions, obligataires, monétaires et diversifié éligibles au PEA.
- zone géographique : toutes zones

- devises : euro, devises (dans la limite de 10% maximum)

Le fonds pourra investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou une société liée.

3. Instruments dérivés

Le fonds utilisera les instruments financiers à terme dès lors que leur sous-jacents ont une relation directe ou corrélée avec un actif du portefeuille, aussi bien dans un but d'exposition que de couverture du portefeuille.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui
- taux : oui
- change : oui (à titre accessoire)
- crédit : non
- indices : oui (actions, taux d'intérêt)

Nature des interventions :

- couverture : oui
- exposition : oui
- arbitrage : non
- autres : non

Nature des instruments utilisés :

- futures : oui
- options vanille: oui
- swaps : oui (taux, devises (à titre accessoire))
- change à terme : oui (à titre accessoire)
- dérivés de crédit : non
- autres : NDF (non deliverable forward)

Toutes les opérations converties en équivalent sous-jacent à terme sont effectuées dans la limite globale d'engagement hors bilan d'une fois l'actif du fonds.

4. Titres intégrant des dérivés : néant

***Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré* :**

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :

- d'espèces
- de titres émis par les pays membres OCDE
- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

5. Les dépôts

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie dans la limite maximum de 10%.

6. Emprunts d'espèces

Le fonds se réserve la possibilité d'emprunter temporairement des espèces dans la limite de 10% de l'actif net

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Le fonds n'effectuera pas d'opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de durabilité : il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Risque de modèle : Le processus de gestion du fonds repose sur l'élaboration d'un modèle au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Toutefois, et pour éviter toute confusion, il ne s'agit pas d'un modèle d'investissement systématique mais d'un outil d'aide à la décision, les décisions d'investissement étant prises par l'équipe de gestion.

Risque lié à la surexposition : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition globale du fonds jusqu'à 185 %maximum. En fonction du sens des opérations du fonds, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque Actions : L'exposition du fonds aux marchés actions sera comprise entre 0 et 100%de l'actif. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux : Le FCP est soumis au risque de taux des marchés européens et internationaux. Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du FCP diminue si les taux d'intérêt augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le fonds investit en valeurs mobilières libellées dans des devises autres que la devise de référence. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. Le fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 10 % de l'actif net.

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.

Garantie ou protection :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Les douze derniers mois ont été marqués par un ralentissement économique, des taux d'inflation records, une hausse brutale des taux orchestrée par les banques centrales, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des "mini crises" (dont la crise des banques régionales US) qui ont significativement pesé sur la confiance des investisseurs et exacerbé la volatilité des marchés. Les actifs risqués ont été orientés à la baisse.

D'après le FMI la croissance mondiale a ralenti à 3.4% en 2022 et devrait continuer de ralentir en 2023 (FMI : 2.9%) et 2024 (FMI : 3.1%). Le ralentissement économique s'est opéré sous l'effet de l'inflation, des politiques des banques centrales et de la guerre en Ukraine, mais la récession qui était anticipé en zone euro a été évitée. La croissance trimestrielle du PIB zone euro s'établit à 0,9% au T2 2022, 0,4% au T3 2002, 0,1% au T4 2022 et elle est attendue autour de 0% au T1 2023 (en France : T2 2022 : 0,5%, T3 2022 : 0,2%, T4 2022 0,1% et attendu autour de 0,1% selon la prévision INSEE). Le FMI anticipe un taux de croissance de la zone euro de 0.8% en 2023 et 1.4% en 2024.

Aux US, la croissance s'est établie à -0,1% au T2 2022, +0,8% au T3 2022, +0,7% au T4 2022 et se situerait autour de à 0,8% au T1 2023 (estimation GDPNow de la Fed d'Atlanta). Les créations d'emplois, si elles ont décéléré au T1 2023, elles demeurent robustes. Au UK, la croissance est ressortie à 0,1% au T2 2022, -0,2% au T3 2022, 0% au T4 2022 et pourrait s'avérer négative au T1 2023 (-0,2%) selon les prévisions de certains économistes. La Chine a quant à elle connu son taux de croissance le plus faible depuis 40 ans (autour de 3% en 2022) sous l'effet de la politique zéro covid et la crise immobilière (le PIB T1 2023 ne devrait pas dépasser 2%, prévision officielle pour l'année 2023 : +5.2%).

Depuis plusieurs mois le monde est frappé par des taux d'inflation records, la décélération s'accélère sous l'effet de la baisse marquée des prix de l'énergie; les indicateurs de l'inflation sous-jacente demeurent néanmoins à des niveaux élevés: aux US: après avoir atteint un pic de 9,1% en juin 2022, l'inflation est tombée à 5% en mars 2023 (plus bas niveau depuis mai 2021);la décélération de la composante sous-jacente (hors énergie et alimentaire) est moins marquée (5,6% en mars 2023 après un pic de 6,6% en sept 2022). En zone euro, le taux d'inflation est tombé à un peu moins de 7% en mars 2023 (plus bas en un an) après avoir dépassé 10% au T4 2022. La composante core n'a cessé en revanche d'augmenter (elle a atteint un nouveau record de 5,7% le mois dernier).

Dans cet environnement les banques centrales ont opté pour des politiques monétaires dynamiques et restrictives. Les deux principales institutions (BCE & FED) n'ont cessé de rappeler l'importance de ramener l'inflation autour des 2%. Pour atteindre cet objectif les banques centrales mondiales ont relevé leurs taux d'intérêt. La hausse cumulée des taux BCE depuis juillet 2022 atteint 350 bps (portant le taux de dépôt à 3%) tandis qu'elle est de 475 bps aux US (target range 4,75-5%) sur les 12 derniers mois. La FED s'approche du pic de taux (5,1%) signalé dans ses derniers dot plot (tableau de points relatif aux projections de taux des membres FOMC) et aligné sur les anticipations de marché. Les marchés voient un pic de taux de dépôt BCE à 3,65% d'ici fin T3. La hausse cumulée du taux de référence BoE est de 400 bps depuis février 2022 (4,25% actuellement). La réduction du bilan de la FED (QT) est désormais effective depuis le mois de juin 2022 (à travers le non-réinvestissement des bons du Trésor et des MBS). La réduction du bilan BCE, annoncée fin 2022 a débuté le mois dernier (non-réinvestissement du principal arrivant à échéance dans le cadre de l'APP (Asset Purchase Programme) à hauteur de 15 mds EUR / mois jusqu'en juin 2023, le rythme de la réduction par la suite pourrait être accéléré) ; le QT de la BoE a été initié en novembre 2022.

Plusieurs crises ont éclaté durant les douze derniers mois, notamment la crise du Gilt au Royaume-Uni, dans le sillage de la politique fiscale de Lizz Truss, les Gilts ont subi en septembre 2022 le plus gros effondrement depuis la crise de mars 2020. Plus récemment la crise des banques régionales aux Etats-Unis où trois banques ont fait faillite face aux retraits massifs des déposants. Des mesures de soutiens ont été fournies pour éviter une contagion de la crise. Enfin le mois dernier la banque a été rachetée par UBS dans le cadre d'un plan de sauvetage d'urgence orchestré par les autorités suisse ainsi des turbulences dans le système financier mondial (la spéculation autour de difficultés chez Deutsche Bank qui s'en est suivie illustre la défiance croissante des investisseurs vis-à-vis du secteur bancaire).

LA FRANCAISE PEA FLEX

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française PEA Flex - Part D	La Française PEA Flex - Part R
Fonds	3,57%	3,58%
Indice	2,34%	2,34%

L'exercice a été caractérisé par une exposition flexible du fonds aux marchés d'actions, oscillant dans une fourchette 14-52%, et une exposition actions moyenne de l'ordre de 30% du portefeuille (contre une exposition moyenne sur l'exercice précédent de 39,75%). Nous avons, tout au long de l'exercice, été relativement prudents en n'adoptant pas de surpondération significative, eu égard à la volatilité des actifs risqués actions et taux en 2023, dans un contexte de resserrement des conditions monétaires au niveau mondial, pour juguler une inflation en forte accélération. D'autre part, l'intégration du modèle propriétaire (Risk@Work) de préservation de la perte maximale calendaire autorisée, telle que définie au début de chaque exercice civil, pilote la prise de risque dans les allocations tant que nous ne disposons pas d'un coussin de performance suffisant, ce qui a globalement été le cas jusqu'en novembre 2022, les marchés actions ayant globalement été baissiers, avant un puissant rebond des indices, notamment européens, au dernier trimestre de l'exercice 2022.

Sur la période d'observation, le fonds La Française PEA Flex – Part R réalise une performance de +3,58% contre +2,34% pour son indice de référence.

L'attribution de performance sur la période d'observation fait apparaître les principaux éléments suivants :

- La poche actions contribue à hauteur de +4,52% sur la période d'observation, très largement concentrée sur les actions européennes. Les poches de diversification (US/Japon/actions émergentes) nous ont légèrement pénalisé, à hauteur de -61 bps. Nos paris sectoriels (bancaires européennes, télécoms, thématique de l'eau) se neutralisent sur la période d'observation, en termes de contribution. Enfin, nous avons piloté notre exposition globale, via des couvertures structurelles, qui contribuent à hauteur de -2,68% (-298 bps sur la couverture actions européennes/ +30 bps sur la couverture actions US). Nous avons également déployé des stratégies optionnelles tout au long de l'exercice, qui contribuent très positivement à la performance du fonds, à hauteur de +4,14%.

- L'enveloppe obligataire contribue à hauteur de +0,62% sur la période d'observation. La forte volatilité sur les taux, sur la période d'observation, nous a permis de déployer davantage de risque sur cette poche.

- Le monétaire et les liquidités contribuent à +0,50% de performance sur la période d'observation.

- Les frais contribuent à -2,03% de performance sur la période d'observation.

L'actif net du fonds La Française PEA Flex - Part R s'établit à 18,598 M€ au 31 mars 2023 contre 19,323 M€ un an plus tôt.

Le nombre de parts au passif du fonds a reculé de -7,07 % sur la période d'observation.

Perspectives :

Nous sommes dans une période très dangereuse et potentiellement très volatile sur les marchés financiers. Les chiffres d'inflation forcent les banquiers centraux à continuer de monter les taux, ce qui graduellement fait peser de plus en plus de risque sur la conjoncture à venir.

Le décalage historique entre l'action des banques centrales et ses impacts économiques sur la sphère réelle est de 12 à 36 mois. Le resserrement des politiques monétaires a commencé il y a environ 12 mois et il s'est fait de manière très brutale. Il est donc probable que les effets commencent à se faire sentir à partir de maintenant et pour de très longs mois.

La faillite de plusieurs banques régionales américaines, au premier trimestre 2023, est une des premières conséquences de ce durcissement des conditions monétaires mais cela n'annonce pas de crise systémique financière ; il est toutefois probable que l'on voit d'autres acteurs souffrir dans les mois / trimestres qui viennent : ceux dont l'activité est trop concentrée, avec beaucoup d'endettement et de levier financier, et/ou trop dépendant d'un accès au crédit à bas coût.

L'inflation (et la santé du marché de l'emploi de manière générale) reste la problématique principale à l'heure actuelle. Tous les indicateurs que nous analysons vont dans le sens d'un risque inflationniste en diminution dans les mois qui viennent, même si certains chiffres nous ont surpris à la hausse lors du dernier mois (composante prix pays ISM, prix des voitures d'occasion).

Historiquement, les périodes de durcissement des conditions de crédit sont rarement sans impact économique et même si le financement des entreprises est de moins en moins dépendant des banques, les risques sont réels pour la croissance future. Par ailleurs, la consommation, moteur principal de nos économies développées devrait souffrir de la disparition progressive de l'épargne post covid, de l'inflation core toujours élevée et de l'inflation réelle des salaires à l'inverse faible. Les marchés actions ont choisi de considérer les évènements récents comme un épiphénomène sans conséquence. Nous ne partageons pas cet optimisme et préférons apporter plus de prudence à nos allocations. Dans ces conditions, nous choisissons de conserver une allocation défensive, sur la poche actions, en attendant des points d'entrée plus attractifs.

De manière générale, nous choisissons donc de conserver des enveloppes de risque très faibles : l'incertitude est extrêmement forte, les messages envoyés par les différentes classes d'actif ne sont pas cohérents. La probabilité d'évènement de crédit augmente graduellement ; il serait illusoire de penser que nous serons à même de l'anticiper. A court terme, les marchés peuvent reprendre des couleurs si la problématique bancaire se règle mais à moyen terme, nous ne sommes pas bien rémunérés pour le risque dans un environnement où les conditions financières se dégradent à vue d'œil.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.
Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations… en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 31/03/2023

RAS

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
01/10/2022	La fusion absorption de BNP Paribas Securities Services par sa société mère BNP Paribas SA, prévue le 01 octobre 2022 entraine un changement de dépositaire, qui sera désormais BNP Paribas SA.
02/01/2023	Création d'un DIC PRIIPS et mise à jour annuelle
20/02/2023	Modifications : Passage article 8 SFDR (modifications du prospectus et création de l'annexe SFDR) – Catégorie AMF 3 (approche n'atteignant pas les standards des communications (centrales ou réduites) au sens de la position AMF 2020-03.)

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0000447039	Axa Pea Régularité	Fonds	13 800,00	-1 311 546,48	EUR
Achat	LU1602144575	AMUNDI ETF MSCI EMU UCITS ETF	Action	5 100,00	-1 084 770,00	EUR
Achat	IE00BL6K8D99	Ishares Msci Emu Paris Acc	Action	250 000,00	-1 018 500,00	EUR
Achat	LU2109787635	Am Index Msci Emu Sri	Action	14 500,00	-896 100,00	EUR
Achat	FR0011882364	Lyxor Pea Wrld Water	Action	31 000,00	-696 415,00	EUR
Vente	LU1681047236	Amundi Euro Stoxx 50 Etf Dr	Action	-13 360,00	1 088 973,60	EUR
Vente	DE0005933956	Ishares Euro STOXX50 Ucits D	Action	-30 280,00	1 048 445,00	EUR
Vente	FR0011550185	Bnppeasy S&P500 Ucits ETF-C	Action	-49 000,00	898 268,00	EUR
Vente	FR0013412012	Amundi Pea Em Asia Ucits Etf	Action	-35 000,00	787 850,00	EUR
Vente	FR0010173237	Amundi Sérénité PEA - Part IC	Fonds	-65,00	710 934,80	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/03/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.
Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc…) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.
Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.
Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.
Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2022 à la société La Francaise Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

LA FRANCAISE PEA FLEX

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit: La Française PEA Flex

Identifiant d'entité juridique: 969500IETA7FE3YH1569

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 13,3% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les mesures d'exclusion liées à la politique d'exclusion groupe ont été respectées sur la période.
La méthode de transparisation permet de mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des fonds sous-jacents.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?
Au 31/03/2023, le score ESG du portefeuille était de 6,79.

...et par rapport aux périodes précédentes ?
Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/03/2023).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds a pour objectif de détenir au moins 5% dans de l'investissement considéré comme durable afin de participer à l'effort global d'amélioration de pratiques durables, comme la rédaction des émissions de CO2, l'augmentation de la diversité et de meilleures pratiques de gouvernances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables réalisés par le produit financier ont été effectués en conformité avec les mesures d'exclusions liées à la politique d'exclusion groupe.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/04/2022-31/03/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi Sérénité PEA – Part IC	Fonds monétaire	17,68%	Europe
CM-AM PEA Sécurité RC	Fonds monétaire	14,68%	Europe
CIC PEA Sérénité	Fonds monétaire	14,45%	Europe
Axa Pea Régularité	Fonds monétaire	13,95%	Europe
Amundi Cac 40 Ucits Etf	Actions	7,88%	France

LA FRANCAISE PEA FLEX

Amundi Euro Stoxx 50 Etf Dr	Actions	3,04%	Europe
Ishares Euro STOXX50 Ucits D	Actions	2,93%	Europe
Amundi Etf Msci Emu Ucits ETF	Actions	2,92%	Europe
Ishares Msci Emu Paris Acc	Actions	2,71%	Europe
Bnppeasy S&P500 Ucits ETF-C	Actions	2,44%	Etats-Unis
Am Index Msci Emu Sri	Actions	2,40%	Europe
Lyxor Pea Wrld Water	Actions	2,16%	Monde
Lyxor Etf Stoxx Banks	Actions	1,93%	Europe
Amundi Etf Ftse Mib Ucits Et	Actions	1,85%	Europe
Lyx Msci Emu Small Cap Etf	Actions	1,45%	Europe

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables était de 13,3%;

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

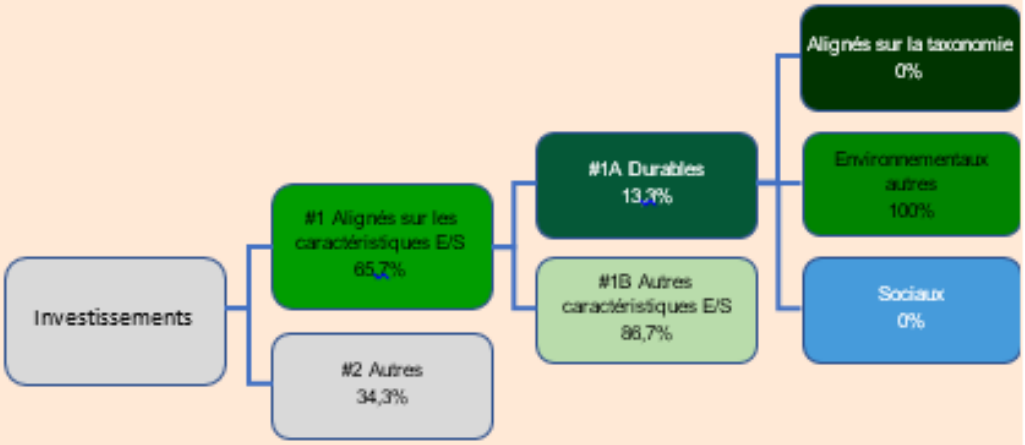

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Nous ne sommes pas en mesure de d'identifier les principaux secteurs économiques compte tenu de la nature des actifs qui composent le portefeuille (fonds de fonds).

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE sur la période de référence.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
Dont obligations souveraines *

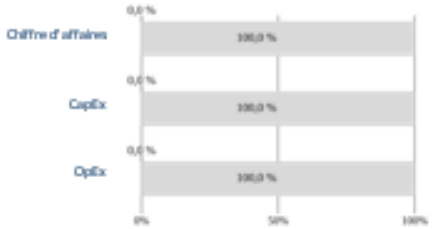

- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie
Hors obligations souveraines *

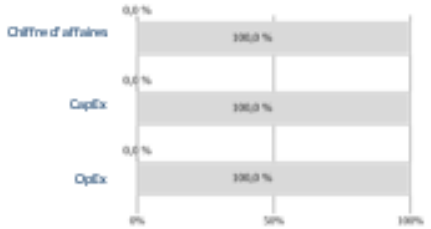

- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 0.0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Nous ne sommes pas en mesure de calculer la proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes compte tenu de la nature des actifs qui composent le portefeuille (fonds de fonds).

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/03/2023).

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 100%. Ceci s'explique par le choix de sociétés en transition vers un alignement taxonomie de leurs activités ou par des activités non directement capturées par la taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie "autres" inclut les investissements non durables, les outils de gestion de liquidités et les dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.
Au 31/03/2023, la catégorie "autres" représentaient 86,7% du portefeuille.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement, nous intégrons systématiquement leur performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec des entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. L'indice n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Performances annuelles :

La Française PEA Flex - Part D
Fonds : 3,57%
Indice : 2,34%

La Française PEA Flex - Part R
Fonds : 3,58%
Indice : 2,34%

LA FRANCAISE PEA FLEX

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.
Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.
Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif	Total Rému. DADS 2022	Fixe	%fixe	Variable 2022	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
95	8 688 312,37	5 859 334,71	67,44%	2 828 977,66	76	32,56%	717 018,57	3 467 203,20

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à moins de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 96,84% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA.
La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 14000 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Les dividendes suivants ont été versés :

ISIN	Nom de l'instrument	Date	Montant du dividende	Devise du dividende
FR0011668771	La Française PEA Flex - Part D	20/06/2022	2,41	EUR

LA FRANCAISE PEA FLEX

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

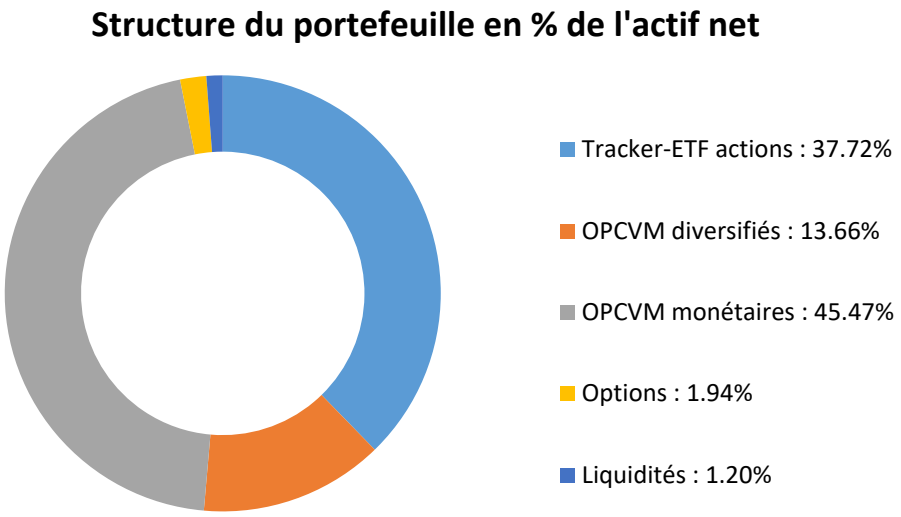

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE PEA FLEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023

LA FRANCAISE PEA FLEX
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT
128 boulevard Raspail
75006 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LA FRANCAISE PEA FLEX relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan actif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Immobilisations Nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**19,995,009.58**	**20,576,250.41**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	**19,506,009.58**	**20,566,250.41**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l'Union Européenne	19,506,009.58	20,566,250.41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d´investissement professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**489,000.00**	**10,000.00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	489,000.00	10,000.00
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	**-**	**-**
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**31,720.83**	**167,115.84**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	31,720.83	167,115.84
Comptes financiers	**333,750.63**	**269,146.98**
Liquidités	333,750.63	269,146.98
TOTAL DE L'ACTIF	**20,360,481.04**	**21,012,513.23**

Bilan passif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Capitaux propres	**-**	**-**
Capital	**19,974,796.63**	**20,678,806.60**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**106.27**	**237.80**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**477,637.25**	**547,668.32**
Résultat de l'exercice (a,b)	**-313,819.42**	**-261,884.26**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**20,138,720.73**	**20,964,828.46**
Instruments financiers	**98,200.00**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**98,200.00**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	98,200.00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**123,556.91**	**47,681.25**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	123,556.91	47,681.25
Comptes financiers	**3.40**	**3.52**
Concours bancaires courants	3.40	3.52
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**20,360,481.04**	**21,012,513.23**

(a) Y compris comptes de régularisations.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 16/06/2023	4,687,100.00	-
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 17/06/2022	-	2,293,800.00
Options		
achat CALL EURO STOXX 50 - OPTION 16/06/2023 4	5,775,780.73	-
vente CALL EURO STOXX 50 - OPTION 16/06/2023 4	2,365,078.91	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BUND FUTURE 08/06/2023	2,988,480.00	-
Options		
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/06/2022	-	158,002.59
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	57,009.00	56,039.59
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	642.45	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**57,651.45**	**56,039.59**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-1,013.86	-7,847.04
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-1,013.86**	**-7,847.04**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**56,637.59**	**48,192.55**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-380,104.47**	**-326,034.03**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**-323,466.88**	**-277,841.48**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**9,647.46**	**15,957.22**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	**-313,819.42**	**-261,884.26**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF sont valorisés au cours de clôture jour.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Frais de gestion financière

- 1,902% TTC taux maximum pour la part R
- 1,902% TTC taux maximum pour la part D

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, …) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,098% TTC taux maximum pour la part R sur la base de l'actif net.
- 0,098% TTC taux maximum pour la part D sur la base de l'actif net.

Commission de surperformance

20% TTC maximum de la différence si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice composite 50% Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) + 50% €STR capitalisé + 0.085%, plafonnés à 2.5% de l'actif net moyen*.

* l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables.
Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.

La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice 50% Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) + 50% €STR capitalisé + 0.085% et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence, à la condition qu'il ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

Fréquence de prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

Depuis le 1er avril 2022 une commission de surperformance est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• Pendant la période de référence :

- En cas de performance positive (nette de tout frais), si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs plafonnés à 2,5 % de l'actif net moyen.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :

- En cas de performance positive (nette de tout frais), si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). A compter du 1er avril 2022, la période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R
Distribution pour la part D

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R
Distribution pour la part D

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Actif net en début d'exercice	**20,964,828.46**	**24,324,287.57**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**529,521.32**	**574,819.18**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-1,999,106.74**	**-4,350,039.86**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**312,192.37**	**357,497.65**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-203,937.55**	**-111,482.01**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**1,566,993.43**	**526,510.83**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-1,143,779.75**	**-189,056.30**
Frais de transaction	**-29,057.71**	**-16,904.30**
Différences de change	**-2,048.11**	**5,286.68**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	**524,618.39**	**296,574.95**
Différence d'estimation exercice N	1,439,385.14	914,766.75
Différence d'estimation exercice N-1	-914,766.75	-618,191.80
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	**-14,950.00**	**-120,250.00**
Différence d'estimation exercice N	-118,325.00	-103,375.00
Différence d'estimation exercice N-1	103,375.00	-16,875.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-43,086.50**	**-54,574.45**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**-323,466.88**	**-277,841.48**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**20,138,720.73**	**20,964,828.46**

Complément d'information 1

	Exercice 31/03/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	606.89677
Nombre de titres rachetés	1,845.25167
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	4,268.89941
Nombre de titres rachetés	16,497.82796
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Frais de gestion	**Montant (EUR)**	**% de l'actif net moyen**
Catégorie de classe D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	23,404.54	1.51
Commissions de surperformance	6,411.18	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	279,614.33	1.51
Commissions de surperformance	74,878.27	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	4,203.85	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/03/2023
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	31,720.83
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**31,720.83**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	117,059.95
Autres créditeurs divers	6,496.96
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**123,556.91**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/03/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	1,276,398.18
Autres	-
Autres opérations	
Taux	2,988,480.00
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	333,750.63
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3.40
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	2,988,480.00	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	333,750.63	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3.40	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	2,988,480.00

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	HKD	JPY
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	133.14	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	2.97	0.40	0.03
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-24,304.90	-20,524.82
Total	**-24,304.90**	**-20,524.82**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-24,304.90	-20,524.82
Total	**-24,304.90**	**-20,524.82**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	106.27	237.80
Plus et moins-values nettes de l'exercice	37,026.45	43,056.52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**37,132.72**	**43,294.32**
Affectation		
Distribution	37,024.86	43,086.50
Plus et moins-values nettes non distribuées	107.86	114.27
Capitalisation	-	-
Total	**37,132.72**	**43,200.77**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	16,753.33151	17,991.68641
Distribution unitaire	2.21	2.40

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-289,514.52	-241,359.44
Total	**-289,514.52**	**-241,359.44**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-289,514.52	-241,359.44
Total	**-289,514.52**	**-241,359.44**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	440,610.80	504,611.80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**440,610.80**	**504,611.80**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	440,610.80	504,611.80
Total	**440,610.80**	**504,611.80**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	92.43	81.89	92.14	91.27	**91.98**
Actif net (en k EUR)	2,330.32	1,803.20	1,927.00	1,642.21	**1,541.10**
Nombre de titres					
Parts D	25,210.68148	22,017.91779	20,912.05449	17,991.68641	**16,753.33151**

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	0.91	4.99	2.67 (**)	2.40	**2.21**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-1.45	-1.41	-1.47	-1.14	**-1.45**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

(**) Les comptes annuels établis au 31/03/2021 prévoyaient la distribution d'un coupon unitaire de 2,67 euros sur la part D.
Le coupon effectivement versé aux porteurs au cours de l'année 2021 s'élève à 2,66 euros.
La part des plus-values nettes non distribuée a été affectée dans un compte de report à nouveau.

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	102.93	92.09	109.63	111.77	**115.77**
Actif net (en k EUR)	25,893.00	20,371.93	22,397.29	19,322.62	**18,597.62**
Nombre de titres					
Parts C	251,543.63922	221,208.17457	204,292.60165	172,863.23588	**160,634.30733**

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.95	5.60	3.14	2.91	**2.74**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-1.60	-1.58	-1.68	-1.39	**-1.80**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				**19,506,009.58**	**96.86**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union européenne				**19,506,009.58**	**96.86**
AM IS CAC 40- SHS UCITS ETF-CAP	12,000	115.34	EUR	1,384,080.01	6.87
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV - AMUNDI FT	16,200	58.58	EUR	948,996.00	4.71
AMUNDI MSCI EMU ESG LEADERS	5,100	261.15	EUR	1,331,865.00	6.61
AMUNDI SERENITE PEA-IC	313	11,015.73	EUR	3,447,922.49	17.12
AMUN MSCI EMU SRI PAB-C	14,500	75.89	EUR	1,100,405.00	5.46
AXA PEA REGULARITE-C	28,700	95.89	EUR	2,751,925.33	13.66
CM-CIC PEA SERENITE	14,700	193.41	EUR	2,843,127.00	14.12
ISHARES MSCI EMU PARIS ACC	250,000	4.97	EUR	1,242,500.00	6.17
ISH MSCI EMU ESG EHNCD USD-A	90,000	6.56	EUR	590,760.00	2.93
LYXOR PEA EAU MSCI WATER UCI	41,000	24.33	EUR	997,407.00	4.95
UNION PEA SECURITE	265	10,818.95	EUR	2,867,021.75	14.24
Instruments financiers à terme				**390,800.00**	**1.94**
Futures				**-198,725.00**	**-0.99**
EURO-BUND FUTURE 08/06/2023	22.00	135.84	EUR	1,450.00	0.01
EURO STOXX 50 - FUTURE 16/06/2023	-110.00	4,261.00	EUR	-200,175.00	-0.99
Options				**390,800.00**	**1.94**
CALL EURO STOXX 50 - OPTION 16/06/2023 4	200.00	244.50	EUR	489,000.00	2.43
CALL EURO STOXX 50 - OPTION 16/06/2023 4	-200.00	49.10	EUR	-98,200.00	-0.49
Appels de marge				**198,725.00**	**0.99**
Créances				**31,720.83**	**0.16**
Dettes				**-123,556.91**	**-0.61**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**333,747.23**	**1.66**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**20,138,720.73**	**100.00**